

Mise en ligne : 26 mars 2017.  
Dernière modification : 8 décembre 2020.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

SOCIÉTÉS NOUVELLES  
Compagnie commerciale et industrielle du liège  
(*La Revue générale du froid*, juin-juillet 1927)

Siège : Saint-Josse-ten-Foode (Belgique). Objet : toutes opérations se rapportant au liège. Le capital est de 25 millions, en actions de 1.000 fr., toutes souscrites en numéraire. Administrateurs : MM. Alphonse Hermans, Constant Nys, Charles Varé, Emmanuel et Augustin Perena, René Vankeirsbilck, Armand Schuiten et Julien De Clerk.

---

1928 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU LIÈGE (Sofrali)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sofrali.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sofrali.pdf)

---

Compagnie commerciale et industrielle du liège (C.I.L.)  
(*La Revue générale du froid*, janvier-février 1929)

Le rapport qui sera présenté pour l'année 1928 aux actionnaires signale que la C. I. L., a effectué des progrès très importants vers la réalisation de son programme intégral. Malgré la rapidité de ces progrès, la société a obtenu que ses filiales de fabrication consomment toute la matière première fournie par ses maisons de production, tout danger de mévente ou de surstockage étant ainsi écarté. Pour assurer les approvisionnements nécessaires en matière première, la C. I. L. a considérablement augmenté son domaine forestier et son action a été complétée par l'activité de ses divers comptoirs d'achats installés dans les pays de production. Grâce à cette organisation et aux contrats avantageux qu'elle a obtenus, la société a facilement atteint le but proposé ; d'autre part, grâce à ce mouvement de marchandises, ses filiales de production ont effectué de très grands bénéfices qui se sont augmentés encore par la hausse de la matière première. Cette hausse, causée par l'insuffisance de la récolte et l'accroissement des besoins dus à l'emploi chaque jour plus étendu des agglomérés de liège, a été de l'ordre de 50 % durant les 16 derniers mois.

Les bénéfices des filiales ont été très élevés et vont permettre à celles-ci de doubler au moins la quantité de matière première traitée par chacune d'elles ; aucune somme provenant du revenu de ces filiales n'est comprise dans le bilan qui est soumis aux actionnaires.

Rappelons que ces filiales sont, en ordre principal : en Espagne : la S. A. Industrial Corchera Mallol Hermanos (Séville), la Corchara Catalana (San Feliu de Cuixolo). la Corchera Levantina (Valencia) ; au Portugal : The Algar Cork Cy Ltd (Lisbonne) ; en Sicile : Unione Mercantile Italiana (Païenne). En outre, la C.I.L. a ses [comptoirs propres en Tunisie, en Algérie, au Maroc](#) et en Sardaigne.

En France, la Société française du liège (Sofrali)<sup>1</sup>, créée au capital de 50 millions de francs français, avec le concours de trois grandes banques françaises, accomplit un excellent travail de groupement d'usines et d'unification d'exploitations industrielles et commerciales. Parmi les usines reprises figurent : Demuth-Vassas Ltd, au Muy (3

---

<sup>1</sup> Voir *RGDF*, 1928, n° 11, p. 387.

fabriques de bouchons dans le Var) ; Mourriès frères, à Viaudan (5 fabriques de bouchons dans le Var) ; Favre frères, Charassan, Daniel Ravel et P. Vougnny, à Pierrefeu (4 usines, 2 dépôts) ; *Société bônoise, à Bône (Algérie)* ; Établissements Clavelier, au Muy, Vitry et Tourcoing ; Duplan fils, à Nérac.

En Autriche-Hongrie, en Angleterre et en d'autre pays, la C. I. L. a pris le contrôle ou a constitué des sociétés puissantes à une date postérieure à la clôture de l'exercice social examiné.

Dans le courant de l'année, elle a constitué des groupements nationaux des industries diverses du liège dans plusieurs pays. La C. I. L. est notamment intervenue en Allemagne pour constituer avec le concours d'importantes banques allemandes, la Vereinigte Kork Industrie A. G., au capital versé de 12.500.000 Rm. ; cette société a réuni en son sein un grand nombre de firmes et son développement permet d'être des plus intéressants.

Pour effectuer ces importantes constitutions, la C. I. L. a été fortement aidée par sa filiale hollandaise : la Sofiliège <sup>2</sup> (capital versé de 10 millions de florins) qui a trouvé un champ d'action très intéressant pour son programme, qui est principalement financier.

En Belgique, le champ d'action de la C. I. L. est restreint à cause de l'exiguïté du territoire et son activité s'exerce par l'intermédiaire de ses filiales Quercine, Bouchonneries Réunies et Linoléum, dont les nouvelles usines seront bientôt toutes en fonctionnement au Marly. La Quercine a travaillé dans ses usines anciennes avec une production forcément restreinte et sans que l'usine centrale, qui a absorbé une grande partie de son capital, ait été mise en route. Cependant, le bilan qui vient de se clôturer se solde par un profit net de 2.261.523 fr., qui a servi en totalité aux amortissements et réserves, afin que la société puisse, cette année, commencer en excellentes conditions financières le travail en grande production dans les nouvelles usines ; pour les mêmes motifs, les Bouchonneries Réunies n'ont pas réparti les 1.400.364 francs qu'elles ont gagnés dans leur ancienne usine et avec un capital réel de beaucoup inférieur aux 12 millions de fr de leur capital social, dont une tranche importante a été absorbée par la construction de leur usine au Marly.

---

Compagnie commerciale et industrielle du liège (C.I.L.)  
(*Revue générale du froid*, mars-avril 1929)

L'assemblée du 5 avril a voté l'augmentation du capital de 40 à 150 millions par la création de 60.000 parts sociales sans valeur nominale à émettre au prix de 2.000 fr. l'une et a appelé M. Paul Philippart aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Guastalla, démissionnaire.

---

Le Solomite, 25, av. Victor-Emmanuel-III, Paris  
(*Revue générale du froid*, mars-avril 1929)

MM. Balachowsky, ind., Paris, 95, av. Mozart ; Tchayeff, ing., Paris, 25, av. Victor-Emmanuel III ; la Cie commerciale et industrielle du liège, Bruxelles, 101, av. Louise ; la Sté française du liège, Paris, 5, rue Scribe, et la Cie générale du solomite, Bruxelles, 32, av. Louise, ont été nommés nouveaux administrateurs de cette société.

---

<sup>2</sup> Voir *RGDF*, 1928, n° 10, p. 345.

# REPRISE PAR LA CIE GÉNÉRALE DU LIÈGE

Espagne  
COMPAGNIE GÉNÉRALE DU LIÈGE  
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1930)

Un groupe de banques espagnoles, à la tête desquelles figurent la Banque extérieure d'Espagne et la Société Armes Gart, de Barcelone, vient de constituer, sous le nom de Compagnie générale du liège, une société qui a acquis tous les intérêts de la Compagnie commerciale et industrielle du liège et de M. Manuel Pereña, dans les organisations espagnoles et étrangères de la grande majorité des pays de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

Le capital, 100 millions de pesetas, de la nouvelle société a été souscrit intégralement par les banques. Conformément à l'ordonnance royale du 23 octobre dernier, le conseil d'administration, qui sera présidé par M. Francisco Cambo, ancien ministre, devra comprendre deux représentants du gouvernement dont l'un sera désigné par le ministre des Finances, et l'autre par la Commission de production, industrie et commerce du liège.

---

## LIQUIDATION

COMPTES RENDUS FINANCIERS  
Compagnie commerciale et industrielle du liège (C. I. L.).  
(*Revue générale du froid*, avril 1932)

Le bilan de la liquidation, arrêté à la date du 31 décembre 1931, qui a été soumis aux actionnaires, fait état d'un solde débiteur de 208.457.299 fr. Les comptes de liquidation ont été approuvés et décharge a été donnée aux liquidateurs.

Il a été déclaré que l'actif social effectif pouvait varier entre 50 et 60 millions suffisant pour assurer non seulement le paiement du dividende de 20 fr. qui avait été prévu pour les parts privilégiées, mais aussi pour permettre une certaine répartition complémentaire à tous les titres privilégiés et ordinaires.

---